



Entreprises

Devenez mécène du Quatuor Debussy

En soutenant les projets du Quatuor

- **Développer la création artistique :** concerts et spectacles
- **Stimuler la rencontre avec les publics :** actions culturelles, actions éducatives, ateliers découverte, répétitions publiques, concerts à toute heure
 - **Promouvoir la pratique musicale amateur**
 - **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes musiciens: la Pépinière Nouveaux Talents**
 - **Construire ensemble une Maison du Quatuor**

	Presto (*)	Allegro (*)	Andante (*)	Adagio
Don à partir de	50 000 €	20 000 €	10 000 €	5 000 €
<i>Après déduction fiscale de 60%</i>	<i>20 000 €</i>	<i>8 000 €</i>	<i>4 000 €</i>	<i>2 000 €</i>

◆ Rencontrez notre équipe pour bâtir un partenariat à votre convenance et bénéficier de nombreux avantages

Avantages réservés aux mécènes

- Déduction fiscale : Conformément à l'article 238 bis du Code général des Impôts, 60% du don est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou de 10 000 €
- (*) Mention de votre mécénat sur les supports de communication du Quatuor Debussy
- En fonction de vos besoins et du niveau de votre mécénat :
 - places de concert en région Rhône Alpes,
 - avantages pour vos salariés,
 - concert privé,
 - atelier privé

◆ Les mécènes des projets du Quatuor Debussy sont membres de droit du Club Entreprises.

En intégrant le Club Entreprises du Quatuor Debussy

	Entreprise de 20 salariés et plus	TPE (- de 20 salariés)
Adhésion annuelle	2 500 €	1 500 €

Avantages réservés aux membres du Club Entreprises du Quatuor Debussy

- Information privilégiée sur l'actualité du Quatuor Debussy (concerts, spectacles, tournées, enregistrements, ...)
 - Invitation prioritaire (places réservées) aux ateliers et rencontres organisés par le Quatuor Debussy
 - Accès à la soirée de présentation de la saison du Quatuor Debussy
 - Accès à une répétition du quatuor
 - Invitation à la soirée annuelle destinée aux mécènes